

# Paye et déclarations sociales

## Périmètre d'intervention

- Etablissement des bulletins de paye (Format PDF),
  - Télédéclarations des DSN auprès des organismes :
    - URSSAF,
    - Caisse de retraite,
    - Prévoyance
    - Mutuelle,
    - Assurance complémentaire
    - Prélèvement à la source (DGFIP) et
    - La DMMO (Déclaration de Mouvement de Main d'œuvre).
  - Télédéclarations des DSN événementielles :
    - Attestation maladie, maternité, paternité, accident de travail,
    - Attestation Pôle Emploi.
  - Traitement des imprimés individuels événementiels :
    - Reçu pour solde de tout compte (Format Word),
    - Certificat de travail (Format Word).
  - Mise à disposition des imprimés collectifs / reportings (Formats XLS et/ou PDF) : (1)
    - Déclaration Sociale Nominative (PDF),
    - Journal de paye,
    - Récapitulatif de paye simple / détaillé par salarié, par période et/ou compte analytique / détaillé par période,
    - Détails des cotisations,
    - Ecritures comptables,
    - Fiche individuelle des salariés,
    - Solde des repos (Provision Congés Payés),
    - Registre du personnel,
    - Mouvements de personnel,
    - Coûts salariaux,
    - Détail des heures.
    - Détail des réductions (Fillon),
    - Etat de contrôle de taxe sur les salaires.
  - Mise à disposition des états de règlements (Format XLS et/ou PDF):
    - Etat des paiements,
    - Ordre de virement
    - Fichier de virements SEPA (format XML téléchargeable directement sur votre portail bancaire) et
  - Mise en conformité légale avec :
    - Les minimas légaux,
    - Les minimas conventionnels et
    - Les seuils d'effectifs pour les déclarations sociales.
  - Réintégration fiscale et sociale (mutuelle, prévoyance, retraite complémentaire).
  - Mise à disposition d'un portail collaboratif (cf présentation du portail Silae page 12), avec mise à jour mensuelle de l'ensemble des données citées ci-dessus. L'archive est conservée pendant toute la durée du présent contrat.
- (1) Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des spécificités de la société et de la CCN de rattachement.

## Processus

J-3	Prise en charge des éléments relatifs à la paye et aux déclarations sociales
J-2 > J	Formalisation des bulletins de paye, attestations et/ou déclarations
J	Mise à disposition des bulletins de paye et des états de règlements
J + ...	Mise à disposition des DSN, des imprimés individuels événementiels, des imprimés / reportings.

## Pourquoi choisir ALERIS



### Une grande simplicité

Nous nous occupons de tout de A à Z.



### A votre disposition

Nos équipes d'experts sont là pour répondre à vos questions.



### La sécurité avant tout

Sécurité et Confidentialité, sont nos deux maîtres-mots.



### Accessible à tous

Que vous soyez une TPE ou une PME, nous sommes là pour vous.

### Témoignages

Jérôme, gérant d'un restaurant de franchise

*« J'ai trouvé chez ALERIS une équipe d'experts disponibles, réactifs et extrêmement professionnels. Ils m'ont par exemple permis d'éviter un redressement lors de mon dernier contrôle URSSAF. »*

Stéphane, DRH d'un Groupe de services informatiques

*« Je passais avant par une plateforme en ligne, pour une raison de coût. En passant chez ALERIS, j'ai réalisé qu'à coût identique, j'avais du service, du sérieux et de la disponibilité en plus. »*

### Tarifs

- Forfait de base : 50€ HT / mois / établissement.
- 18.00€ HT par bulletin de paie.

Le tarif ci-dessus inclut une version de bulletin. En cas de modifications successives, ALERIS se réserve le droit de facturer les versions successives.

- 5€ HT / télédéclaration DSN événementielle (Solde de tout compte / Maladie).
- En cas de reprise en cours d'année, l'antériorité de la paie de l'exercice concerné sera facturée 50% du tarif en vigueur.
- Pour toute prestation de conseil complémentaire au périmètre tel que défini dans le paragraphe « périmètre d'intervention », le tarif en vigueur au titre de l'exercice 2020 est le suivant : 90€ HT / heure. La facturation sera faite au temps passé.

Par la validation des présentes conditions générales de vente, vous autorisez ALERIS à effectuer toute mission de conseil inférieure à deux (2) heures sans établissement d'un devis préalable. Au-delà de deux (2) heures consacrées à une même tâche, un devis sera établi et sera soumis à votre validation préalable.

# Les options Paye

## Périmètre d'intervention

- Mise sous pli avec expédition des bulletins de paye au domicile des salariés.
- Calcul des Indemnités de départ en retraite.
- Calcul 13ème mois.
- Calcul des congés d'ancienneté.
- Paramétrage (initial ou mise à jour) :
  - OD comptable.
  - Extractions pour réintégration dans votre logiciel comptable (CIEL, SAGE, CEGID).
  - Tableaux de reporting au format Excel.
- Transmission des bases émanant de la paye pour l'établissement des déclarations suivantes : taxe d'apprentissage, formation continue, déclaration FONGECIF, enquête DARES, DOETH, ...
- Accompagnement contrôle URSSAF.

## Pourquoi choisir ALERIS



### Un délai rapide

Nous construisons ensemble le planning de travail.



### Une grande flexibilité

Nous nous adaptons à vos contraintes et non l'inverse !



### Un tiers de confiance

Nous connaissons vos contraintes et faisons en sorte que vous les respectiez.

## Témoignage

Thibault, RRH dans un cabinet de conseil

« ALERIS gère pour nous l'ensemble des sujets connexes à la paye. Nous avons énormément gagné en sérénité sur le sujet. »

## Tarifs

- Mise sous pli et expédition des bulletins de paye au domicile des salariés via notre partenaire Neopost : 1.20€ HT / bulletin.
- Calcul des IDR : sur devis.
- Calcul 13ème mois : 5€ / salarié.
- Calcul des congés d'ancienneté : 10€ / salarié.
- Paramétrage (initial ou mise à jour) des OD comptable, extractions, reportings ...facturé au temps passé au tarif de 90€ HT de l'heure ou selon un tarif forfaitaire mensuel.
- Transmission des bases émanant de la paye pour l'établissement des déclarations suivantes : taxe d'apprentissage, formation continue, déclaration FONGECIF, enquête DARES, DOETH, : facturation au temps passé au tarif de 90€ HT de l'heure.
- Accompagnement contrôle URSSAF : facturation au temps passé au tarif de 90€ HT de l'heure.

# Création sociale d'une entreprise

## Périmètre d'intervention

Lors de la création d'une nouvelle entreprise, vous serez accompagné par de très nombreux professionnels. Mais qui va vous guider dans les méandres des organismes sociaux, caisses divers ...

ALERIS se propose de gérer l'ensemble des inscriptions aux caisses et organismes pour vous selon le processus suivant :

- Conseil au choix de la convention collective de rattachement
- URSSAF :
  - Etablissement de la 1<sup>ère</sup> DPAE
  - Création du compte en ligne
  - Fourniture du mandat SEPA pour mise en place du télépaiement
- Retraite / Prévoyance / Mutuelle :
  - Inscription aux caisses
  - Fourniture des mandats SEPA pour mise en place du télépaiement
- Net Entreprise :
  - Création de votre espace en ligne.
- Médecine du travail :
  - Adhésion à l'organisme de médecine du travail selon divers critères.

## Pourquoi choisir ALERIS



### Un délai rapide

Nous construisons ensemble le planning de travail.



### Une grande pédagogie

Nous prenons le temps de vous expliquer les démarches et les incidences pour l'avenir !



### Un tiers de confiance

Nous connaissons votre réalité et les contraintes légales.

## Témoignage

Saïd, CEO d'une Star up

*« Je ne connaissais rien au sujet. D'un point de vue social ALERIS a tout géré de A à Z dans cette phase de création. Nous sommes ainsi partis sur d'excellentes bases. »*

## Tarifs

- Pack création société : 950€ HT / établissement.

# Révision sociale

## Périmètre d'intervention

Lorsque la saisie des éléments variables est terminée ou lorsque tous les éléments variables ont été automatiquement importés grâce à un logiciel, le travail du consultant paye n'est pas terminé. Il faut maintenant réviser les comptes sociaux.

Il existe **deux méthodes de révision des comptes sociaux** :

- La révision par compte ou dans l'ordre des caisses (URSSAF, retraite, prévoyance ...);
- La révision par cycles.

Un rapport circonstancié est rendu à l'issue de chaque révision.

## Pourquoi choisir ALERIS



### On vous rassure

Notre expérience acquise depuis plus de 20 ans nous permet de disposer d'une réelle expertise.



### Multidisciplinaire

L'équipe est structurée et organisée afin de répondre techniquement à vos particularités sectorielles et/ou contractuelles.



### Vous n'êtes plus seul

Nous connaissons vos contraintes et nous vous aidons à les respecter.

## Témoignage

Sophie, DRH d'une ETI dans l'immobilier

*« Nous avions des doutes récurrents sur notre paye. ALERIS nous a permis de mettre en exergue certaines incohérences / erreurs et de rectifier le tir dans des délais qui nous ont évité des sanctions financières lourdes. »*

## Tarifs

- Facturation à la journée : 1.050€ HT / jour.